

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2024

INTERDIRE L'IMPORTATION ET L'EXPORTATION DES TROPHÉES DE CHASSE
D'ESPÈCES PROTÉGÉES - (N° 2107)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18 (Rect)

présenté par
Mme Regol

ARTICLE 1

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« 2° Au début du premier alinéa, sont ajoutés les mots : « Sans préjudice des dispositions du premier alinéa, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement améliore la rédaction du 2° qui vise à mettre en cohérence la rédaction de l'article L. 412-1 du code de l'environnement avec les nouvelles dispositions créées par l'article 1^{er} de la proposition de loi.